

conclusions divorce et preuves

Par **smooth**, le **10/02/2006** à **13:46**

bonjour,

je me pose une question :

Une personne (A) porte plainte avec constitution de partie civile contre son conjoint (B). Ce dernier tend à se défendre avec certains propos dans le cadre de son divorce avec A, dans ses conclusions.

Si lors du jugement qui fait suite à la plainte de A, B avance des arguments différents de ceux tenus dans ses conclusions pour le divorce, A peut-elle faire valoir les conclusions de la partie adverse dans le cadre de sa plainte pour démontrer que le prévenu change sa version ?

Ma question n'est pas "est-ce une preuve ?", j'imagine qu'il pourra dire qu'il ne cautionnait pas ce qu'à écrit l'avocat, etc,

ma question est : les conclusions de la partie adverse relatives au divorce sont-elles recevables comme pièces auprès du Juge d'Instruction ?

merci  Image not found or type unknown